

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6 au 1er.
À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 7 janvier 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

INTÉRIEUR. — Nous le disions il y a quelques jours, le clergé est ambitieux. Si les faits passés depuis douze ans ne donnaient pas suffisamment raison à la pensée que nous avons exprimée avec la majorité de la France, nous en trouverions la confirmation dans le discours officiel que l'archevêque de Paris adressait le 1^{er} janvier au chef de l'état. Il se souvenait bien de tout le bruit que fit l'an dernier son discours, de toutes les attaques dont il fut l'objet; mais qu'importe au clergé que le pays s'inquiète de ses vœux! Il fera entendre ses regrets; à peine les couvrira-t-il d'un voile transparent, ainsi qu'il vient de le faire. L'archevêque de Paris a dit au roi: « La religion, reconnaissante du bien que vous lui avez fait, peut former encore des vœux; mais il n'en est aucun dont l'accomplissement ne doive contribuer au bonheur de notre patrie. » La seconde partie est destinée à voiler ce que la première a de spécieux. Est-ce bien la religion qui forme des vœux? n'est-ce pas plutôt l'église qui n'a souvent rien de commun avec elle et qui lui emprunte son manteau pour s'en couvrir?

Qu'a donc la religion à demander au gouvernement? Que peut-il pour elle? La fera-t-il pénétrer dans le cœur des hommes où elle n'est pas? Cela est au-dessus de son pouvoir. Veut-on pour elle plus d'éclat, plus de lustre? Vanité humaine! Ce n'est pas la religion qui parle ainsi, mais l'église. Oui, celle-ci veut qu'on ordonne l'observation du dimanche aux malheureux qui n'ont pas assez de six jours pour gagner le pain de la semaine nécessaire à leur famille; elle veut que le culte catholique redevienne la religion de l'état, afin de primer les autres cultes, de s'élever au-dessus d'eux, comme si tous les cultes n'étaient pas agréables à Dieu; elle veut le rétablissement du banc des évêques, afin de redevenir un pouvoir séculier; elle veut surtout que l'instruction exclusive de la jeunesse lui soit confiée, afin de diriger les hommes à son gré, et, par les générations qui s'élèvent, de fonder sa puissance dans l'avenir.

Tous ces vœux sont bien mondains, et la patrie qu'elle invoque contre son ordinaire, contre sa pensée intime, ne peut qu'être troublée par leur accomplissement. La France veut la liberté des cultes, sans laquelle le pays serait encore troublé par des guerres de religion. La France entend que la religion ne se mêle pas au pouvoir parlementaire. Elle pense qu'il faut laisser les travailleurs, déjà si malheureux, disposer au moins du temps qu'ils peuvent dépenser dans des labeurs qui obtiennent un si mince salaire. La France croit qu'un pouvoir national doit diriger l'instruction de la jeunesse, afin de créer des citoyens, et elle sait à combien de troubles la patrie serait exposée s'il en était autrement. Que l'église reste dans ses temples; depuis long-temps ses efforts, ses vœux, ses tendances ne sont ni les tendances, ni les vœux, ni les efforts du pays. Qu'elle ne se couvre pas surtout du manteau de la religion; ce manteau est percé de trous, et au travers on voit son ambition.

— Après de longues hésitations, le ministère s'est décidé à ouvrir la session par un discours de la couronne. A la bonne heure! Le cabinet expliquera ses vœux, et l'opposition, si on peut appeler

de ce nom les membres épars dévoués à la défense des intérêts nationaux, saura du moins à quoi s'en tenir sur les vœux du pouvoir. La session peut être importante; que de décisions à prendre, de faits à consolider, de projets à repousser!

Le droit de visite est aboli, nous l'espérons, par le refus de ratification ordonné par le vote de la chambre dans la dernière session; toutefois, si la France a manifesté son indignation contre des traités qui mettaient notre commerce et nos vaisseaux à la merci de l'Angleterre, elle n'a point entendu soutenir un odieux trafic de chair humaine; il faudra donc prendre des mesures pour concilier les droits de l'humanité et l'honneur national.

En aucun cas on ne peut permettre que les Anglais mettent insolennement le pied sur nos navires, mais en aucun cas aussi il ne faut accorder de protection aux négriers. Si la France doit être forte dans toutes les questions qui intéressent son honneur, elle doit être grande dans toutes les questions qui intéressent l'humanité.

De nouvelles allocations devront être votées pour les tronçons de chemin de fer; c'est à la chambre à rendre meilleure la déplorable loi de l'année dernière en n'accordant de fonds qu'aux grandes lignes, à celles qui peuvent être immédiatement utiles. Mais comment l'espérer? Qu'attendre des hommes nommés en vertu de notre pauvre loi électorale? et n'est-il pas à redouter que les intérêts de clocher triomphent encore?

La loi sur les sucres sera présentée, question grave, importante, difficile à résoudre, dans laquelle les intérêts opposés descendront dans l'arène. Celle de l'union douanière surgira de la discussion de l'adresse, si toutefois elle n'est pas soulevée par le discours de la couronne. Nous verrons encore l'industrie française, si grande, si vaniteuse dans les expositions, se faire petite et craintive quand il s'agira d'ouvrir les frontières aux produits belges et oublier l'intérêt politique qui doit primer cette question.

On demandera au parlement des fonds pour payer le conseil privé, et il est fort à craindre que la majorité de ces députés, qui croient rendre d'immenses services au pays en siégeant à la chambre, vote des subsides pour des places qu'elle ambitionnera.

Tout fait donc présager que la lutte pourra être vive si l'opposition se montre unie; dans ce cas, renverser un cabinet impopulaire serait son premier devoir.

EXTÉRIEUR. — A tous les crimes qu'elle a déjà commis contre les nations l'Angleterre vient d'ajouter un nouveau crime. Les événements, plus forts qu'elle, la contraignent à évacuer l'Afghanistan; mais se retirer sans laisser derrière elle une longue trace de ruines et de sang, ce serait permettre aux peuples d'oublier trop vite son passage sur leurs terres, ce serait oublier elle-même son passé, manquer à sa mission de destruction. Les troupes anglaises, en se retirant, ont donc calculé leur mouvement de manière à passer tour à tour devant Istalif, Caboul, Jellalabad qu'elles ont incendiées et détruites. Ce n'était pas assez: dans les villages le fer et le feu ont fait leur œuvre; il n'est pas jusqu'aux champs et aux vignes qui n'aient été ravagés.

Nous avons sous les yeux une feuille anglaise, celle qui la première a rendu compte des événements; elle regarde les nouvelles de l'Afghanistan comme d'un haut intérêt, et annonce avec or-

gueil que la brigade de Mac Caskill a brûlé Istalif, l'a pillée, et n'a épargné ni les hommes armés ni les hommes sans armes, ne faisant point de quartier; après quoi elle s'est dirigée sur Caboul où par ses soins le grand bazar de cette ville, l'orgueil et la merveille de l'Afghanistan, a été miné et a sauté. Et, comme si l'expression devait encore grandir le triomphe, le journaliste, pour dire que le bazar a sauté, se sert de ces mots: *Blown up*, il a été soufflé dessus.

Il ajoute avec orgueil que les troupes, en marchant sur Jellalabad, ont ravagé la contrée, brûlé les villages, répandu le désastre et la dévastation sur toute la ligne de leur marche; ce sont ses propres expressions. Voilà les faits, les horreurs dont la presse anglaise tire vanité.

Ces ruines amoncelées avec tant de profusion, ces ravages semés partout étaient-ils nécessaires au salut de l'armée? Devaient-ils favoriser son mouvement de retraite? Nullement. Les Afghans regardaient partir l'ennemi, ils le suivaient sans l'attaquer; mais les désastres inutiles dont ils étaient témoins ont irrité les populations, et l'arrière-garde a laissé sur le chemin des morts confondus avec les victimes que l'armée venait de faire. Qui donc ne se révolterait pas en voyant commettre ces horreurs sans gloire?

Lorsque les Français, attaqués par la coalition de l'Europe, évacuèrent l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, ont-ils mis le feu aux capitales? ont-ils, en se retirant, entassé des ruines derrière eux? Non; ils ont pensé que les sièges avaient fait assez de mal, causé assez de désastres; ils se sont ouvert un passage à travers les armées par lesquelles ils étaient assaillis; ils n'ont pas porté l'incendie dans les cités pour arrêter l'ennemi en l'occupant à éteindre le feu. C'est qu'il y a dans le caractère français une générosité qui lui défend de semer sur sa route des maux inutiles; c'est qu'il y a dans tous les actes de l'Angleterre un affreux calcul. Le marchand domine le soldat. Tant de richesses détruites dans l'incendie, il faudra les remplacer quand les populations, délivrées des barbares, auront retrouvé un peu de calme et de sécurité, et peut-être les fabriques anglaises auront-elles quelque chose à vendre. Voilà quel grand et noble motif pousse les généraux anglais à la destruction, à l'incendie; cela est bien misérable!

Le temps viendra, nous l'espérons pour l'honneur de l'Europe, où l'Angleterre sera mise au ban des nations, où l'on coupera le bras qui sème les désastres. L'humanité se révoltera un jour contre la cruauté anglaise, car le temps des violences ne saurait durer.

K.

L'opposition a toujours été, sous la Restauration, une puissance très-redoutable pour les hommes qui gouvernaient la France, bien qu'elle fût numériquement très-inférieure aux majorités qui appuyaient les ministres appelés à diriger les affaires. Aujourd'hui l'opposition est moins redoutable pour le pouvoir, bien que ses forces balancent à peu près les forces ministérielles. La puissance de l'opposition sous la Restauration lui venait de ce qu'elle était organisée; la faiblesse de l'opposition aujourd'hui provient de ce qu'elle n'a aucune organisation, de ce qu'elle marche à

FEUILLETON DU CENSEUR.

BEAUX-ARTS.

EXPOSITION LYONNAISE DE 1842.

(2^e article.)

PEINTURE RELIGIEUSE. — MM. Janmot, Fantin, Frénet, Saint-Pulgent, Chancel, Roger, Landelle, Chavanne, M^{lle} Chirat.

L'impuissance humaine a créé deux écoles en peinture: celle qui exige un dessin correct et pur, sans s'inquiéter d'autre chose; celle qui se contente de la couleur. Chacune d'elles a produit de belles pages, sans doute; mais le talent manifesté, développé dans une partie de l'art seulement, ne sert qu'à prouver l'imperfection des artistes.

Les hommes qui s'occupent spécialement du dessin disent que lui seul déterminant la forme, il peut seul rendre une idée précise; les coloristes prétendent que le dessin n'est qu'un accessoire, arrêtant, il est vrai, les formes, mais inhabile à exprimer les passions. La forme et le sentiment, l'art est tout entier dans ces deux qualités qui essaient de s'exclure et dont la réunion constituera seule l'artiste supérieur.

Dans notre orgueil, nous prisons peu les qualités que nous n'avons pas; mais que diraient les peintres d'une statue dont la figure serait empreinte d'un sentiment élevé et dont le corps accuserait l'ignorance des formes? Ils seraient impitoyables et renverraient le statuaire à l'étude du modèle. Ils auraient raison; dans la statuaire il faut impérieusement que les formes, les contours rendent le type qu'on a voulu créer, les passions qu'on a prêtées au personnage. De même en peinture le dessin et la couleur doivent s'harmoniser d'une manière complète. Le beau, que les arts ont pour mission de reproduire, n'admet pas d'imperfection, sous quelque rapport que ce soit.

L'église exerce aujourd'hui sur la peinture religieuse une influence fatale; elle veut des toiles pour recouvrir les murs nus de ses temples; mais l'art n'a rien à démêler dans des marchés qui réduisent la peinture à l'état de commerce, d'entreprise, avec adjudication, publicité et concurrence. Celui qui fait le tableau le plus grand et à plus bas prix obtient la préférence. Beaucoup d'artistes sont poètes; eh! où irait la peinture sans la poésie sa maîtresse, son inspiratrice et son guide? Mais il y en a peu qui soient chrétiens. Et puis, quand la foi se serait réfugiée dans leurs cœurs, où est la foule chrétienne pour les comprendre, pour les apprécier? Qui viendra devant leurs tableaux méditer sur les misères humaines et s'élever par la pensée au-dessus du monde des hommes? Un de nos amis disait devant nous, il y a quelques jours, à un artiste chargé de peindre le plus solennel des mystères chrétiens: Voulez-vous un succès? mettez à la place de l'hostie une quadruple d'Espagne en bon or, et vous verrez la foule, aujourd'hui incrédule et insouciant, se prosterner et adorer ce dieu nouveau, car elle ne croit plus à nul autre.

M. Janmot, à côté de qualités réelles, a des défauts qui ne disparaîtront que par un travail sévère, et peut-être aussi, il faut bien le dire, qu'en changeant de route. Les jeunes artistes s'obstinent beaucoup trop en général à ne pas quitter la manière qu'ils ont par hasard choisie, et qu'ils croient s'être appropriée à toujours. Sans doute, revenir sur ses pas est

difficile quand on s'est fait un nom, quand le public vous a accepté tel que vous êtes, que vous avez assez vieilli pour ne pas jeter loin ce qui a fait votre gloire; mais, quand on est jeune, que l'on commence à se produire, que l'avenir ouvert à vos pas vous appartient, que vous pouvez le façonner à votre aise, rien n'empêche de profiter des conseils de la critique, de regarder autour de soi et de choisir la route la meilleure.

M. Janmot a trois tableaux au salon: *Sainte Cécile*, *le Christ mort* et une *Samaritaine*. La figure de sainte Cécile, quoique maigre et souffrante, est pleine de charme; la main droite court sur un clavier peut-être avec un peu de raideur; de la gauche la sainte presse un papier contre sa poitrine; ce mouvement est un peu forcé, et, du reste, nuit à l'intérêt. Le même personnage ne saurait exprimer en même temps et d'une manière convenable deux idées, deux sentiments élevés; il faut que tous les gestes obéissent à la même pensée. On ne comprend pas bien pourquoi, derrière sainte Cécile, des anges écoutent, appuyés sur une sorte de temple; ils sont trop rapprochés, le fond manque d'air, enfin les draperies sont molles. Malgré ces défauts, cette toile, qu'il ne faut pas trop analyser, est pleine d'une harmonie religieuse qui attire et captive.

Le Christ mort est étendu sur un suaire, entouré des saintes femmes et des disciples chéris; la Vierge Marie est agenouillée devant le corps de son fils, trois femmes pleurent, et Marie-Madeleine est accroupie auprès des pieds du Seigneur qu'elle va baiser. Il y a dans ce tableau d'excellentes choses. Madeleine accroupie présentait de graves difficultés d'exécution, l'artiste les a vaincues avec bonheur; on voit la femme sous les vêtements pleins d'ampleur qui la couvrent, vêtements bien rendus. La douleur de la Vierge est vraie. Après ces qualités réelles, où est dans ce tableau la couleur, où est le dessin? Des deux hommes placés à la tête, l'un est mou quoique assez bien posé, l'autre, le vieillard, est raide; il sort de terre droit comme un arbre. La tête du Christ est belle; mais vous la connaissez, vous l'avez vue cent fois, toujours la même: c'est un type qu'on peut croire tombé dans le domaine public, quand le pinceau et le burin la reproduisent si souvent et avec tant d'exactitude. Cette tête s'emmanche mal; la partie inférieure du corps est sans proportion avec le reste. Des trois femmes vêtues d'un blanc grisâtre, l'une regarde tout autre chose que le Christ. On le comprend, l'artiste a voulu éviter la monotonie des poses, l'uniformité; mais pourquoi se créer des difficultés? Pourquoi mettre là un si grand nombre de personnages, tous animés d'un même sentiment, la douleur, et entre lesquels le degré seul de cette douleur peut établir une différence? En regardant ce tableau, nous échappons peu à peu à la tristesse réelle qu'il inspire tout d'abord, car nous cherchons quels sont les personnages en si grand nombre qui assistaient au dernier acte qui ait marqué la nature humaine du Christ; il n'y avait qu'un homme et quelques femmes. Si vous voulez faire de la peinture religieuse, rapportez-vous-en à l'Evangile, non pas qu'il doive vous asservir, mais surtout quand il est si bon guide.

Cet tableau du *Christ mort* de M. Janmot, nous l'avons déjà vu à la dernière exposition du Louvre; ce n'est pas un reproche, seulement nous voulons constater qu'à la même exposition il y en avait un autre sur le même sujet de M. Jollivet, et cela confirme ce que nous avons dit dans notre premier article. Quand donc les artistes cesseront-ils de se traîner dans la voie de l'imitation?

Nous ne parlerons pas de la *Samaritaine* par respect pour le Christ

mort.

La sainte Cécile de M. Janmot n'est pas la seule. M^{lle} Chirat en a exposé une qui tient une harpe; trois anges l'écoutent, debout sur des nuages. La composition est bonne, c'est bien peint, mais cela manque de vigueur; on sent la main d'une femme.

La Vierge lisant de M. Fantin est une chose gracieuse. La jeune fille est recueillie; sur sa figure règne beaucoup de calme. Les draperies sont faites avec goût; la tête est bien attachée, la main droite est droite est modelée mollement. En résumé, c'est là une très-jolie peinture, mais on y cherche en vain la mère du Christ.

Où va M. Frénet avec son martyre de sainte Agathe, indiqué au livret sous le titre suivant: *La vertu en terre et la vertu aux prises avec les passions des hommes*, titre assez long pour avoir besoin d'être expliqué par deux pages de texte? Nous n'avons jamais admis la triste théorie de l'art pour l'art, théorie funeste dont les artistes n'ont pas assez compris les tendances, et qui ne va à rien moins qu'à faire de la science une chose complètement inutile parmi celles qui exercent sur les hommes une influence heureuse. Il ne reste rien du culte de la forme qui préoccupe aujourd'hui tant d'artistes. Le plaisir qu'on éprouve devant leurs œuvres est vite senti, vite oublié, et il est réservé au plus petit nombre. Adressez-vous à la pensée, à l'intelligence, au cœur; pour cela est-il besoin de symboles? d'allégories. Vous avez peint le martyre de sainte Agathe; faites-le appendre aux parois du salon, et laissez la foule comprendre: elle s'intéressera toujours au martyr, et, quand elle le verra souffrir pour une pensée toute divine, elle-même élèvera sa pensée au-dessus de la terre.

Voilà ce qu'inspire la conception du tableau; si nous passons à l'examen de l'exécution, nous demanderons pourquoi ont-ils les personnages et les passions qui les font mouvoir. Ce proconsul, ces bourreaux, ces soldats sont cuivrés; la scène se passe en Sicile, la lave d'un volcan a-t-elle déteint sur leurs figures? La jeune fille est blanche; assurément elle n'est pas de la même race. On veut produire de l'effet par les oppositions, on exagère et l'on dépasse le but.

Cette femme qui éponge le sang, elle est aussi de la race cuivrée; ne semble-t-elle pas attirée plutôt par la curiosité que par une idée religieuse? Pourquoi n'est-elle pas de la même nature que ces femmes effrayées? A quoi bon des injures, des menaces dans la bouche du proconsul? Que peuvent ses paroles en comparaison des tenailles qui déjà touchent le sein de la victime? Et puis, pourquoi l'avoir fait si laid ce proconsul? Le vice est paré, il se fait beau, flatteur, enivrant; qui comprendra devant cette figure cynique la noble exaltation qui entraînait les vierges au martyre? En voyant cette laideur, on préfère la mort à la couche de cet homme.

Les peintres ne réfléchissent pas assez à ces détails: chaque tête est bien faite, toutes ont une expression marquée; regardez l'ensemble, il n'y a plus rien.

Les deux bourreaux et sainte Agathe sont des études académiques exactes, soit; mais sont-ce bien là les grandes choses que l'art a pour but? Que fait là Jésus-Christ à côté d'un coin de ciel vert, appuyé sur des nuages carrés, tellement durs qu'ils ressemblent à de la terre ou à un mur et qu'on pourrait croire que Jésus passe la tête par-dessus pour voir si c'est bientôt fini. Les anciens maîtres, les Orsagna, les Fiesole, mettaient dans leurs tableaux de martyres, de saints, dans un petit coin, Dieu ou un

l'aventure, et de ce qu'elle n'a, à vrai dire, ni des principes bien fixes, ni une ligne de conduite bien arrêtée.

Il s'agit donc aujourd'hui d'organiser l'opposition si l'on veut qu'elle arrive un jour au pouvoir, c'est-à-dire à remplacer les hommes dont elle croit les tendances fâcheuses, dont elle combat les actes, dont elle suspecte toutes les intentions. Nous croyons qu'il est facile d'introduire dans ses rangs cette discipline qui lui rendrait une grande partie de l'influence qu'elle a perdue, et nous allons exposer comment nous voudrions qu'on s'y prit.

Il y a dans l'opposition, qui compte environ deux cents membres, trois fractions bien distinctes; dans la première nous placerons les légitimistes, les radicaux et les hommes de l'extrême gauche, au nombre de cinquante; dans la seconde les amis de M. Odilon Barrot, l'opposition dynastique qui ne compte pas moins de quatre-vingt-dix membres, ou si l'on aime mieux, M. Thiers et ses partisans.

Nous n'avons pas la prétention de donner une organisation aux légitimistes, aux radicaux et aux hommes de l'extrême gauche; pour combattre le pouvoir qu'ils repoussent d'instinct et de prime-abord, ils n'ont aucunement besoin d'être enrégimentés, et l'opposition comptera sur eux lorsqu'elle proposera quelque chose qui ne ressemblera pas à la politique de nos douze années. Ce n'est que pour la gauche dynastique et pour le centre gauche que nous parlons ici. Nous voudrions, par exemple, que la réunion de la gauche dynastique, qui existe depuis long-temps, mais qui n'a jamais pris aucune résolution sérieuse, il est bien temps de le dire, se divisât en neuf comités, c'est-à-dire en autant de comités qu'il y a de ministères. Il y aurait ainsi le comité de l'intérieur, le comité des affaires étrangères, le comité de la justice, celui des finances, etc. Chacun des membres de la réunion serait attaché à l'un de ces comités, suivant la spécialité de ses connaissances et de ses études. Tous les projets de loi présentés par les ministres seraient renvoyés au comité correspondant aux matières que traiterait ce projet de loi; le comité se livrerait alors à un examen approfondi de la question, il étudierait les inconvénients ou les avantages du projet, il déciderait les amendements qu'il serait convenable d'y proposer, et lorsqu'il aurait terminé son travail, il ferait un rapport à la réunion avant que la discussion s'engageât en séance publique. On arriverait ainsi à connaître les questions beaucoup mieux qu'on ne les connaît généralement, les lois ne seraient pas plus mal faites pour cela, et le crédit de l'opposition y gagnerait considérablement. Ce que nous proposons de faire pour la gauche dynastique pourrait aussi se faire pour le centre gauche. Les comités des deux réunions pourraient correspondre entre eux, se communiquer réciproquement leurs résolutions respectives, travailler à s'entendre autant que possible sur une résolution commune.

En se concertant de la sorte, on arriverait sans peine à introduire dans les discussions beaucoup plus d'ordre, et dans les votes beaucoup plus d'ensemble. Au commencement d'une séance, on saurait toujours comment on votera à la fin; au début d'une discussion, on pourrait dire comment elle tournera, tandis qu'aujourd'hui il y a presque toujours confusion dans le débat, et trop souvent absence d'accord dans le vote. C'est aux chefs de la gauche et du centre gauche à proposer à leurs collègues l'organisation que nous exposons ici d'une manière bien incomplète, mais dont le mécanisme est trop simple pour qu'on n'en comprenne pas de suite la portée et les bons effets qu'elle peut avoir. Tant que l'opposition n'en viendra pas là, elle n'aura aucune force, aucune influence réelle sur la direction des affaires; elle continuera à marcher indécise, à l'aventure, et sans que la pensée qui a toujours dirigé la politique depuis douze ans ait jamais à redouter d'elle autre chose que de se voir forcée d'appeler d'autres hommes à pratiquer le même système. C'est cette harmonie dans la pensée, cet accord dans la marche qui ont rendu très-redoutables, sous la Restauration, ces dix-sept membres de l'opposition au nom desquels Casimir Périer disait fièrement : « Nous ne sommes que dix-sept ici, mais au dehors de cette chambre nous sommes trente millions. » Quand l'opposition d'aujourd'hui le voudra, elle pourra être aussi redoutable; mais pour cela il faudrait qu'elle se décidât enfin à être une opposition sérieuse et à faire au pouvoir une autre guerre qu'une guerre de personnalités et d'amour-propre.

(Corr. part.)

ange : c'était dans les mœurs, dans la foi d'alors; aujourd'hui il faut être sobre de ces effets-là. L'esquisse de ce tableau, qui est aussi au musée, nous paraît bien supérieure à la grande page.

Après cette critique juste, fondée, il faut dire aussi qu'il y a de belles et bonnes choses dans ce tableau; le prêtre est bien parce qu'il est vrai; le soldat assis, qui tient sa lance et regarde sans être ému, est d'une grande naïveté. Mais c'est avec du talent, et M. Frénet en a, qu'on s'égare et qu'on fait fausse route. Qu'il se hâte de revenir sur ses pas.

Un jeune homme qui continue à Paris de sérieuses études commencées à Lyon, M. Saint-Pulgent, nous a envoyé une *Vierge*. Sur un ciel de convention, la Vierge est debout, les mains croisées sur sa poitrine, les yeux levés vers le ciel. Ce sujet est bien simple; quoiqu'on puisse critiquer le ciel et les mains trop molles et trop léchées de la Vierge, cette toile cependant donne de grandes espérances. Il y a dans la pose de la Vierge, sur son visage, une véritable aspiration vers Dieu. Les draperies, seul détail de ce tableau, sont larges et d'un bon effet.

Voici encore une *Vierge*, l'*Éducation de la Vierge*, par M. Chancel; c'est là un tableau qu'il faudra placer dans quelque chapelle de village. Que veulent dire ces têtes? à quoi répondent-elles? Que signifient ces rochers qui ont l'air de vouloir entrer par la fenêtre? Mon Dieu! inspirez-vous donc du sujet que vous traitez, des pensées qu'il porte avec lui.

Que dire de la *Vision de Noël* de M. Roger? N'est-on pas dispensé de toute critique quand on lit sur le livret les lignes qui suivent :

« L'enfant Jésus apparaît à la terre, entouré d'anges portant les instruments de la passion.

« Le saint cortège traverse la constellation du Capricorne, signe du mois de Noël. »

Vainement dira-t-on que ce tableau n'est pas mal peint; que nous importe un faire assez pur sur un sujet aussi étrange! La bonne exécution des détails empêchera-t-elle que ces anges qui se suivent dans l'air, les ailes étendues, ressemblent à une procession d'hirondelles? Comment justifier cette idée du signe du Capricorne?

Cette peinture appartient aux inspirations allemandes que l'Anglais Henri Howard a rendues souvent avec un bonheur qui fera beaucoup de jeunes gens s'égarer. Howard a imaginé plusieurs compositions symboliques, métaphysiques, empruntées à la poésie, à l'astronomie, une entre autres dans laquelle il a représenté le système solaire en personnifiant les planètes qui forment une ronde autour du soleil. Laissez le peintre anglais se jeter dans une route où la foule aime à le suivre; mais quand vous voulez introduire une école nouvelle qui heurte le goût, les idées de votre pays, faites-le avec un talent qui s'impose et résiste à la critique.

Placez à côté de cette toile le tableau de M. Landelle représentant un peintre de l'ordre de Saint-Dominique et demandant à Dieu l'inspiration avant de toucher à l'image qu'il a ébauchée; quelle différence! Voilà un tableau bien pensé, et dont les détails sont rendus avec beaucoup d'habileté; il y a de la piété dans cet homme, une piété réelle, qui n'est pas exagérée, et qu'on aime.

Nous aurions voulu terminer aujourd'hui cet examen des toiles religieuses par le martyre de Saint-Pothin de M. Chavanne; mais ce cadre immense est trop peu éclairé par ce temps de brume et de neige pour qu'on puisse le juger.

KAUFFMANN.

Paris, le 5 janvier 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La première question que les députés conservateurs, à leur arrivée à Paris, adressent aux ministres ou aux hommes députés de leur pensée intime, est celle-ci : A quelle résolution le ministère s'est-il arrêté quant à la question du droit de visite? Se contentera-t-il de nous annoncer qu'il a refusé de ratifier la convention de 1841, ou bien annoncera-t-il en même temps au pays qu'il est tombé d'accord avec la dernière législature sur les traités de 1831 et de 1833, qu'il croit ces traités dangereux et qu'il travaille à en obtenir l'abrogation?

Telle est la question que presque tous les députés ministériels posent avant toute autre, et cela est facile à concevoir. Lors des dernières élections, presque tous, pour conserver les voix des électeurs qui menaçaient de les abandonner, ont dû prendre l'engagement de n'appuyer qu'un ministère qui voudrait sincèrement l'abolition des traités sur le droit de visite; presque tous ont dû condamner ces traités sans en excepter un seul, et l'on comprendra sans peine qu'avec de tels antécédents, ils se trouvent fort embarrassés pour soutenir un cabinet qui considérerait les traités de 1831 et de 1833 comme une convention respectable et déclarerait à la tribune qu'il est résolu à les maintenir.

C'est pourtant là, assure-t-on, la position que M. Guizot prendra devant les chambres. Il croit avoir fait à l'opinion une assez grande concession en manquant à la parole qu'il avait donnée aux puissances étrangères, en refusant de ratifier une convention pour laquelle la France était engagée; il ne veut pas aller plus loin.

Nous sommes assez disposés à croire que tel est, en effet, le dernier mot de M. Guizot; ce qui nous confirme dans cette croyance, c'est l'insistance avec laquelle M. Molé et ses organes répètent tous les jours que le droit de visite doit disparaître complètement de notre code diplomatique. Il est évident que M. Molé et ses amis ne sont si pressants sur la nécessité d'en finir avec le droit de visite que parce qu'ils savent que la pensée de M. Guizot est tout autre, et que dès lors la seule manière de poser la question ministérielle entre eux et lui, c'est d'adopter une pensée diamétralement opposée à la sienne.

Eh bien! si M. Guizot tente de se placer sur le terrain de la conservation des traités de 1831 et de 1833, nous n'hésiterons pas à dire qu'il y sera renversé; car il rencontrera alors en face de lui non pas seulement toutes les nuances de la gauche qui repoussent le droit de visite en principe aussi bien qu'en fait, mais des hommes en assez grand nombre comme MM. Jacques Lefebvre et Dupin qui, lors de la session dernière, se sont exprimés trop catégoriquement pour pouvoir retourner en arrière et défendre ce qu'ils ont attaqué.

La question du droit de visite et la question d'Espagne paraissent devoir être les deux plus importantes que les adversaires du cabinet soulèveront contre lui.

— Une ordonnance royale du 27 décembre dernier, insérée au *Moniteur*, autorise M. le ministre de la guerre à accepter la donation d'une somme de 100,000 fr. faite à l'armée par le maréchal-de-camp baron de Feuchères pour être distribuée suivant l'acte de donation.

— Par une ordonnance royale du 3 janvier, il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, pour subvenir aux dépenses de la commission de surveillance des tontines, un crédit approximatif de 20,000 fr. sur l'exercice de 1843.

— Le cabinet paraît être tombé d'accord sinon sur la rédaction au moins sur le fond du discours de la couronne. Il a été arrêté, assure-t-on, qu'on y introduirait un paragraphe qui fournirait aux chambres l'occasion de faire une manifestation en faveur de M. le duc de Nemours. On les remercia, par exemple, d'avoir consacré, par leur vote dans la question de la régence, un principe qui appellera à exercer le pouvoir, après la mort du roi, un prince tout dévoué à son pays, jaloux de lui conserver son indépendance vis-à-vis de l'étranger et les institutions libérales sur lesquelles repose le gouvernement. Cette phrase amènerait sans doute les chambres à répondre la même chose.

— Le cabinet se présentera au grand complet devant les chambres. M. l'amiral Duperré, qui, il y a huit jours, voulait à tout prix se retirer, s'est décidé à rester. Il s'est rendu, dit-on, à cet argument, qu'après quinze jours de dévouement, on le tiendrait quitte du reste, c'est-à-dire que dans quinze jours le cabinet aura sans doute été renversé, et qu'il sera alors loisible à M. Duperré de se retirer. M. Duperré a cédé à cette considération; mais il a déclaré qu'on exigeait de lui un bien grand sacrifice.

— Le jeune duc de Montpensier a reçu pour ses étrennes les épaulettes de capitaine d'artillerie. Il y a dix mois à peine qu'il avait été fait lieutenant dans la même arme. Le grade de capitaine d'artillerie exige de grandes études et une expérience pratique que le temps seul peut donner. M. le duc de Montpensier n'a pas encore vingt ans.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER.

La bourse a commencé aujourd'hui avec apparence de hausse. Avant l'ouverture, elle a été demandée à 78 95, et elle a ouvert au parquet à ce prix.

Pendant le cours de la bourse, il y a eu plusieurs variations, mais toutes sans grande importance; trois fois la rente est tombée à 78 85, mais elle est toujours remontée à 78 95, et elle a fermé au parquet à 78 90.

Dans la coulisse, elle est restée à 78 92 1/2.

Cinq 0/0, 119 65. — Quatre et demi 0/0, 107 50. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 78 75. — Banque, 5297 50. — Obligations de Paris, 1270 00. — Naples, 000 00. — Dette active d'Espagne, 24 1/4. — Etats-Romains, 104 1/2. — Cinq 0/0 belge, 103 3/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 770 00. — Caisse Lafitte, 0000 00, 5030 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La nouvelle de la prochaine occupation de Tenez, qui nous est arrivée en même temps d'Alger et d'Oran, est pleinement confirmée, et la colonne aux ordres du maréchal-de-camp Changarnier, qui doit aller prendre possession de cette place au nom de la France, est sans doute en marche, si elle n'a déjà accompli sa mission.

Il est probable que nos troupes trouveront peu de résistance devant Tenez, car la plupart des tribus des environs ont fait savoir au lieutenant-général gouverneur qu'elles n'attendaient que l'arrivée de la colonne française pour faire leur soumission. Ces populations, ainsi que nous l'avons annoncé dans le temps d'après notre correspondant de Cherchell, gémissent sous le joug d'un kalifa d'Abd-el-Kader.

Il paraît certain qu'une forte colonne hivernera à Tenez, car voici l'avis qu'a fait publier à ce sujet le commissaire civil de Mostaganem :

« Le commissaire civil de Mostaganem prévient les commerçants qu'une colonne forte de 5,000 hommes devant séjourner à Tenez pendant un ou deux mois. M. le gouverneur-général les engage à transporter dans cette ville, à partir du 29 décembre, et par voie de mer, des vivres de toute nature.

« Ils sont toutefois prévenus qu'ils ne peuvent y fonder aucun établissement durable. »

Tenez est situé sur la côte à quinze lieues ouest de Cherchell, entre cette dernière place et Mostaganem.

TOULON, le 5 janvier 1843. — Le bateau à vapeur le *Ramier* est parti pour Tunis.

La frégate anglaise *Belvidera* a gagné le large; on croit qu'elle retournera à Malte.

La goëlette la *Mésange*, partie de Constantinople le 15 décembre et de Syra le 19, a mouillé sur rade.

Le brick-transport la *Ménagère* a fait route pour le nord de l'Afrique. Le bateau à vapeur le *Caméleon* s'est fait expédier à la Santé. Nous ne connaissons pas positivement la destination de ce steamer.

La corvette la *Danaïde*, commandée par M. de Rosamel, capitaine de corvette, a jeté l'ancre sur rade. C'est ce bâtiment qui vient de se montrer successivement dans les mers de la Chine et de l'Inde, où sa présence a produit une assez grande sensation.

La *Danaïde* était partie de Toulon le 15 avril 1839; elle a donc tenu la mer pendant près de quatre ans. Vingt hommes de son équipage ont péri, et dans ce nombre il faut comprendre cinq noyés.

La *Danaïde* a relâché en dernier lieu à Sainte-Hélène et à Malaga.

Voici l'état de la marine anglaise, d'après le *Hampshire-Telegraphe* :

Elle se compose en ce moment, dit ce journal, de 234 vaisseaux de toute espèce; les canons dont ces vaisseaux sont armés sont au nombre de 3,890, ce qui donne une diminution de 670 canons sur l'année dernière. En conséquence, nous avons 7,000 marins de moins que l'année dernière au service.

Nous avons 18 vaisseaux de ligne, 7 de moins que l'année dernière; 32 frégates, 5 de moins que l'année dernière; 64 steamers, 4 de plus que l'année dernière; 21 navires de grande dimension et 36 navires plus petits, 19 de moins que l'année dernière; 21 navires de surveillance; 10 bâtiments de transport.

Les forces navales de l'intérieur se composent de 604 canons; paquebots, 46; escadre de la Méditerranée, 1,035 canons; Brésil, 403; Indes-Orientales, 886; Amérique du Nord et Indes-Occidentales, 476; Cap et côte d'Afrique, 309; vaisseaux en surveillance, 93; bâtiments de transport, 36.

Cette diminution s'explique par le long repos de la marine anglaise. De nombreux navires ont vieilli et ont été mis hors de service; le *Hampshire Telegraph* ne nous dit pas qu'il y a un grand nombre de vaisseaux sur les chantiers anglais, mais le tableau qu'il publie prouve que la marine à vapeur anglaise tend à se fortifier, puisque déjà nos voisins possèdent quatre steamers de plus que l'an dernier.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

En lisant les terribles représailles que les Anglais et les soldats indiens (les Cipayes) ont exercées sur les Afghans, nous nous sommes rappelés les touchantes et plaintives homélies que des orateurs prononcèrent dans la chambre des communes, dans le but charitable d'émouvoir en faveur des Arabes de l'Algérie la philanthropie de l'Europe. Nos soldats français avaient eu le tort de couper quelques arbres, de brûler quelques gourdins et de voler quelques silos dans ces tribus algériennes pour les punir d'avoir incendié la Mitidja, massacré des colons français et assassiné nos soldats. Jamais on ne s'est tant apitoyé sur des troupeaux enlevés, sur des oliviers sciés au pied, sur des misérables huttes de paille brûlées. Les voûtes de la salle des communes retentirent de gémissements hypocrites. Abd-el-Kader et ses bandes d'assassins avaient remué les fibres de la sensibilité anglaise; on leur devait bien ces hautes et retentissantes marques de sympathie.

Quelles imprécations ne méritaient pas ces farouches soldats qui, à la vérité, négligeaient de tuer les prisonniers, de massacrer les habitants des villages surpris, de passer au fil de l'épée les douairiers qu'ils atteignaient dans leurs marches, mais qui, par contre, se montraient impitoyables envers les moissons et les arbres, et osaient porter une main sacrilège sur des bœufs et des moutons envers lesquels ils se montraient si peu pythagoriciens! Un tel mépris des saintes lois de l'humanité ne pouvait être trop flétri; les arbres et les troupeaux des Bédouins ont été honorés par des larmes sincères et par d'éloquents oraisons funèbres.

Nous sommes certains que ces terribles et lugubres vengeance qui viennent d'être accomplies dans l'Afghanistan ne donneront pas lieu, à la chambre des communes, aux mêmes sorties, aux mêmes doléances dont l'éloquence anglaise a poursuivi les ravageurs des moissons arabes. Ce qui vient de se passer dans l'Afghanistan a cependant été jugé sévèrement même par les journaux de Bombay. La vengeance a été immense, la cruauté des vaincus a été presque surpassée; la civilisation anglaise est descendue au niveau de la barbarie indienne. Il y a eu dans ces lamentables représailles de certains rafflements qui entachent le nom anglais : on a brûlé des Afghans, afin d'exploiter, dans un sentiment inouï de vengeance, une touchante superstition nationale. L'Afghan, en effet, croit que le cadavre d'un père que l'on détruit par le feu poursuit ses enfants de ses malédictions funèbres.

Dans une ville de l'Afghanistan, cinq cents femmes ont seules été épargnées; tout le reste a été passé au fil de l'épée.

L'incendie, le meurtre formaient la sauvage escorte de l'armée britannique. L'Angleterre a voulu que partout où passait sa colère la trace y restât bien empreinte sur le sol. Des cités florissantes ne sont plus en ce moment que des amas de cendres, que des entassements de ruines. Il y avait à Caboul un édifice, l'orgueil de l'Asie centrale : c'était un bazar que les plus farouches conquérants avaient respecté, où l'architecture indienne se déployait dans toute sa pompe; ce bazar n'existe plus.

Nous espérons qu'après de tels actes de cruauté et de sauvagerie, la presse et les orateurs anglais ne reprocheront plus maintenant à nos soldats de montrer peu de respect pour les silos des tribus de l'Algérie, et qu'ils leur laisseront, sans s'indigner contre eux, couper quelques arbres et brûler quelques huttes.

Voici, d'après une correspondance particulière du *Constitutionnel*, la teneur de la note officielle remise par le divan aux cinq ambassadeurs :

Le gouvernement ottoman regrette que les cinq grandes puissances aient persévéré dans leur manière de voir relativement à la Syrie; il croit devoir se conformer à leurs désirs. Toutefois, en adoptant le système qu'elles ont proposé, il ne le considérera que comme un essai; si cet essai ne réussissait pas, la Porte reviendrait à son système qu'elle persiste à croire le meilleur.

Les cinq ambassadeurs ont, comme on sait, répondu à cette communication par une note qu'ils ont envoyée séparément au ministre des affaires étrangères.

Il y est dit que les puissances alliées désireraient voir la Porte-Ottomane prendre des engagements plus positifs et plus arrêtés, et exécuter la promesse faite aux habitants du Liban par ces puissances de maintenir leurs privilèges, entre autres l'allègement de l'impôt et l'exemption du service militaire.

La même correspondance ajoute les réflexions suivantes :

Ainsi, la France a été amenée à joindre ses efforts à ceux de l'Angleterre, de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche, pour revendiquer l'exécution de promesses faites sans nous et contre nous! M. de Bourqueney chante victoire, et pourtant qu'avons-nous gagné? Les arrangements en question ont été dictés par l'Angleterre, à laquelle ils sont avantageux plus qu'à toute autre puissance, par l'exclusion de la famille Chaab qui nous était dévouée, et dont l'autorité eût assuré le triomphe du catholicisme et la prédominance de notre influence dans ces contrées.

On avait annoncé, d'après les journaux américains, que le Mexique, pour satisfaire aux réclamations pécuniaires de l'Union, se proposait de céder à cette puissance la Californie. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Il n'est presque plus permis de douter aujourd'hui que cette négociation soit accomplie ou en voie de s'accomplir. Toutes les correspondances de Washington en confirment la nouvelle. Il paraît qu'il ne s'agit dans ce marché que de la Haute-Californie qui, par son voisinage immédiat avec le territoire de l'Oregon, serait d'un avantage plus spécial aux Américains. La Nouvelle ou Haute-Californie n'a qu'une population espagnole très-minime. Le long de la côte, les missions ont formé vingt-un établissements qui contiennent environ 7,000 indigènes convertis à la foi catholique. Le sol n'est pas d'une grande fertilité, et le commerce d'exportation ne se compose guère que de grains, de chevaux, de cuirs, de suif et de graisses qui se vendent dans les établissements russes du nord et dans les îles Sandwich. Mais il y a là une baie, celle de San-Francisco, qui est, dit-on, l'une des plus vastes et des plus sûres du monde, qui offre aux bâtiments de l'eau fraîche, du bois, des végétaux, du bœuf frais. Cette baie est d'autant plus précieuse pour la marine américaine, que le territoire de l'Oregon et le reste de la côte en sont dépourvus.

Maîtres de ce port, les Américains le seraient de fait de tout le reste. La privation de cet asile a fait leur faiblesse relative vis-à-vis des Anglais, ainsi que le constate le rapport du secrétaire de la marine qui doit être regardé comme une confirmation presque officielle de la négociation en question. Sans faire allusion à celle-ci, le ministre s'explique l'intérêt puissant que les Etats-Unis ont à envoyer une escadre respectable sur les côtes de l'Océan Pacifique. C'est là évidemment une mesure de prudence comminatoire destinée à appuyer les négociations qui vont s'ouvrir avec l'Angleterre à propos du territoire de l'Oregon, et à répondre, s'il le faut, à ses protestations contre l'achat de la Californie.

Enfin, si nous en croyons des renseignements qui semblent puisés à bonne source, il paraîtrait que le gouvernement mexicain, écrasé sous le poids de ses dettes et ne sachant où donner de la tête, aurait offert au cabinet de Saint-James de lui vendre cette même Californie moyennant 60,000,000 de piastres. C'était presque le prix auquel la France a cédé la Louisiane aux Etats-Unis. Le trouvant exagéré, et d'ailleurs ayant ses créances garanties par des hypothèques sur les douanes de Tampico, Matamoros et Vera-Cruz, le gouvernement anglais aurait décliné l'offre. En conséquence, Santa-Anna aurait cru pouvoir traiter avec le cabinet de Washington qui lui mettait l'épée dans les reins pour le paiement tant de fois retardé des créances américaines. Mais quelle que soit la vérité de ces détails, notre opinion est que l'Angleterre fera comme le client du jardinier : qu'elle ne voudra pas laisser toucher par d'autres ce qu'il ne lui a pas convenu de prendre.

Le passage du message du président des Etats-Unis dans lequel le président donne à la France le conseil d'abroger les traités de 1831 et 1833 a singulièrement déplu au *Morning-Chronicle*. Il s'exprime ainsi à ce sujet :

Nous voyons avec peine les co-négociateurs de lord Ashburton susciter des obstacles sérieux à M. Guizot pour l'empêcher de se maintenir en paix avec l'Angleterre en exécutant les traités. Nous avons pensé que la conduite et les arguments de l'ambassadeur du général Cass n'obtiendraient point l'assentiment du gouvernement des Etats-Unis, et nous devons au roi des Français la justice de déclarer qu'il ne les a point approuvés. Mais voilà que le président Tyler donne des éloges au général Cass, et fait tous les efforts imaginables pour exciter la France à violer les traités. Certes, nous ne pensions pas que tel serait le résultat du traité de paix conclu par lord Ashburton avec le général Cass. Français et Américains y prennent des armes pour combattre tout moyen efficace tendant à l'abolition de la traite des noirs.

On lit dans l'Emancipation :

Voici un fait nouveau qui pourra servir à faire connaître quels moyens l'autorité a employés pour influencer les électeurs de Saint-Girons.

Un seul juge, n'écouterait que sa conscience et ne voulant pas trahir son opinion, avait voté pour M. Pagès. C'était M. Lafont-Sentenac, juge d'instruction. On vient de lui retirer ses fonctions pour les donner à M. Gouazé.

Si l'on rapproche ce fait d'un autre non moins instructif, à savoir la nomination de M. Trinqué aux fonctions de juge de paix, annoncée par le télégraphe quelques jours avant l'élection, on verra que le ministère n'omet rien pour arriver à ses fins. Avant l'élection, il donne des encouragements à ceux qui veulent aller à lui. Après l'élection, il inflige des peines à ceux qui ont refusé de marcher avec lui.

On lit dans l'Observateur de l'Aisne :

Nous apprenons avec plaisir qu'une résistance commence à s'organiser parmi les fabricants de sucre indigène contre la loi de proscription que le ministère se propose de porter aux chambres. Les fabricants qui sont placés dans les meilleures conditions de travail ne pouvaient s'entendre longtemps avec ceux qui, n'ayant de salut que par l'indemnité, ne sont restés fabricants que dans l'espoir de l'adoption prochaine d'une mesure aussi anti-nationale. Ils comprennent aujourd'hui que le *statu quo* n'est la pire de toutes les solutions, dans la question des sucres, que pour ceux-là seulement qui ont un besoin urgent qu'on leur rachète leur matériel et qu'on répare leurs fautes.

Les fabricants de sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes se sont entendus pour protester énergiquement contre la suppression de l'industrie du sucre indigène.

Au moment où la session va s'ouvrir, la *Gazette d'Augsbourg* repart des réclamations financières de la Prusse près de notre gouvernement, dont il avait déjà été fait mention l'an dernier. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans cette feuille sous la forme d'une correspondance de Paris :

« Un rapport, accompagné de toutes les pièces concernant la réclamation d'une somme de cinq millions et demi adressée par le gouvernement prussien au cabinet des Tuileries, a été envoyé ces jours derniers par l'ambassade prussienne au ministre des finances, M. de Bodelschwingh, et l'on espère que dans le cours de la session des chambres cette affaire sera définitivement arrangée. On prétend que dans cette affaire le droit du gouvernement prussien est si clair qu'il est impossible que la réclamation ne soit pas accordée. »

La cour de cassation doit s'occuper dans son audience de vendredi prochain du pourvoi Hourdequin. C'est M^r Achille Morin qui est chargé de soutenir le pourvoi. M. le procureur-général Dupin portera la parole.

La commission centrale des vinticoles de la Gironde a constitué le nouveau bureau qui doit rester en fonctions pendant deux ans. Quarante-sept membres sur cinquante dont se compose la commission ont assisté à cette réunion. Les trois absents se sont fait excuser pour cause de maladie ou d'absence légitime. Ont été nommés : présidents, MM. Du Périer, de Larsan, Bouchereau; vice-présidents, MM. de La Myre-Mory, Castéja, A. Desèze; secrétaire-général, M. Pellissier; secrétaires, MM. Eugène de Bryas, Vastapani, G. Brunet, Richier; trésorier, M. J. Promis.

L'assemblée s'est occupée ensuite de la désignation des délégués qui devront se rendre, avant l'ouverture des chambres, à Paris pour présenter au roi l'adresse votée par acclamations à la réunion générale du 22 décembre dernier. Cette mission a été déléguée à MM. A. Du Périer, de Larsan, Bélyus, Mareilhac, Huber de l'Isle, de Bonneval, Subercazeaux, E. Lacoste II. de Lur Saluces, et M. N... de Libourne.

On lit dans la Gazette des Tribunaux du 4 janvier :

Un crime a été commis le 1^{er} janvier, rue de la Chaise, 4, qui rappelle dans toutes ses circonstances l'assassinat commis il y a quelques années par le nommé David sur la femme de son frère, brave et respectable officier de l'hôtel des Invalides.

Le nommé Adolphe Fiant, natif de Paris, aujourd'hui âgé de trente-cinq ans, avait été employé durant quelque temps, en qualité d'homme de peine, au château des Tuileries après la révolution de 1830. Cet homme, doué d'une force athlétique, se faisait remarquer de ses cama-

rades par sa douceur, de ses chefs par sa soumission et son désir empressé de se rendre utile en toute occasion. Cependant cet état de domesticité lui déplut. Le récit des faits d'armes de notre armée d'Algérie éveilla en lui des idées de gloire et d'avancement; il prit volontairement du service dans un régiment désigné pour prendre part à la plus prochaine expédition. C'était dans le cours de l'année 1837. Depuis lors jusqu'au mois de septembre de l'année qui vient de fuir il ne donna pas de ses nouvelles à sa famille.

A cette époque il revint en France, se dirigea vers Paris et arriva un beau jour rue de la Chaise, au domicile de son frère aîné, René Fiant. René Fiant était ancien militaire comme son frère Adolphe; il avait servi également en Algérie. Là, il avait eu sous ses ordres et s'était parfois trouvé dans la nécessité de le punir par suite de son insubordination.

René, établi dans un modeste commerce et marié à une jeune femme sage et laborieuse, accueillit son frère avec cordialité, lui offrit un logement et lui ouvrit sa bourse. Adolphe Fiant se montra d'abord sincèrement reconnaissant; mais bientôt, épris de sa belle-sœur, il fit à celle-ci la confidence de sentiments qu'elle repoussa, et que, dans la crainte que lui inspirait Adolphe, elle n'osa lui faire connaître à son mari.

De ce moment commença pour cette malheureuse femme une suite d'obsessions, de menaces qui ne lui laissèrent pas une minute de repos. Avant-hier enfin, l'insistance de son beau-frère devint telle, en l'absence de son mari, qu'elle se vit contrainte d'appeler au secours. Adolphe Fiant, devenu furieux, s'arma d'un couteau et la menaça de la tuer. Elle s'efforça de le désarmer, et, dans la lutte désespérée qui s'engagea, elle se blessa à la main droite en saisissant par la lame l'arme dirigée contre sa poitrine. En ce moment, et profitant du répit que lui donnait l'effroi de son beau-frère à la vue du sang qui jaillissait de sa blessure, elle ouvrit la porte de l'appartement, gagna l'escalier et prit la fuite en gravissant les étages supérieurs. Adolphe Fiant la rejoignit sur le palier du sixième étage, et, cherchant encore vainement à triompher de sa résistance, il lui plongea à quatre reprises différentes la lame de son couteau entre les deux épaules. La malheureuse femme tomba alors sans mouvement sur le carreau, et les voisins, accourus trop tardivement à son aide, ne relevèrent qu'un cadavre que l'on transporta à l'hôpital Necker, après que le docteur Bataille eut tenté de lui donner des soins qui malheureusement étaient devenus inutiles.

Adolphe Fiant, au moment où le voisinage indigné s'assurait de lui et le conduisait à la préfecture pour être mis à la disposition des magistrats, conservait une sorte d'impassibilité stupide. « Je n'ai pas de regrets », disait-il; je suis un homme perdu, mais c'était ma destinée. »

Mais ce calme l'a bientôt abandonné; il a passé une nuit terrible, et son esprit, en proie aux hallucinations les plus affreuses, a, dit-on, éprouvé un dérangement tel que les docteurs attachés au service spécial de la préfecture de police, MM. Vignardone, Denis, Bois de Loury et Ollivier (d'Angers), seraient d'avis de le faire transférer dans une maison d'aliénés.

Chronique.

LYON.

Nous ne pouvons passer sous silence la brillante représentation de *Guillaume Tell* donnée hier vendredi au Grand-Théâtre : c'est sans contredit l'une des plus complètement satisfaisantes que nous ayons vues depuis long-temps. Chanteurs, chœurs et orchestre ont marché avec une précision et un ensemble vraiment dignes des plus grands éloges.

M. Dabadie, qui faisait sa rentrée dans le rôle de Guillaume Tell, a justifié, par la beauté de sa voix et sa méthode, les nombreux applaudissements qu'il a reçus.

M^{me} Miro a dit Mathilde avec ce charme que vous savez.

Quant à M. Delahaye, il a pris dans Arnold la plus éclatante revanche; il a dit tout son rôle avec un goût et un sentiment qui ont profondément impressionné l'assemblée. A la fin de la pièce, il a été rappelé et couvert d'unanimes applaudissements. On a également rappelé M. Dabadie.

Cette représentation est du plus heureux augure pour l'avenir de la nouvelle direction.

— M. C. Martin, député du 2^e arrondissement électoral de Lyon, est parti avant-hier au soir pour Paris, afin de se trouver à l'ouverture des chambres qui doit avoir lieu lundi.

— En consultant le tableau général de l'emplacement des troupes au 1^{er} janvier 1843, nous trouvons que la garnison de Lyon est composée des 16^e, 19^e et 29^e régiments d'infanterie de ligne, et du 12^e régiment d'infanterie légère. Notre ville est aussi le lieu de garnison du 14^e régiment d'artillerie; l'état-major et 12 batteries sont à Lyon; les batteries 4 et 5 sont à Alger. Le 15^e régiment d'artillerie (pontonniers) est disséminé à Lyon, Strasbourg et Alger. Lyon est encore le siège de la 4^e compagnie du bataillon des ouvriers de l'administration et de la 2^e compagnie du 3^e escadron du corps du train des équipages militaires.

— On lit dans un journal de Francfort, en date du 29 décembre 1842 :

« Dans l'année 1840, lorsque Lyon eût tant à souffrir des inondations, on publia en Allemagne plusieurs appels à la bienfaisance. Ces appels furent critiqués. On disait que les Français étant les ennemis de l'Allemagne, on ne devait leur tendre aucun secours, etc., etc. Malheureusement il se présenta bientôt une circonstance où la France put payer sa dette à l'Allemagne : elle la payée. »

« Les secours envoyés aux Lyonnais de 1840 à 1841 s'élevèrent à la somme de 30,411 f. La France a envoyé pour Hambourg une somme de 385,068 f., c'est-à-dire douze fois plus. Lyon seul a donné à peu près ce qu'elle avait reçu des Allemands. »

« Honneur aux donateurs français qui, au-delà de leurs frontières, ont reconnu des frères et secouru des malheureux ! »

— L'administration municipale vient de faire l'acquisition, pour le musée du paysage historique la *Mort d'Abel*, par M. Isidore Flacheron, notre compatriote, peintre à Rome. Ce tableau avait obtenu la médaille d'or à l'exposition du Louvre en 1841, et a été exposé l'an dernier au musée de notre ville à l'exposition de la société des Amis des Arts.

— Dans une petite ville des environs de Lyon, un sieur D... exerçait il y a quelque temps la profession de pharmacien. Le sieur D... avait une épouse qu'il chérissait et dont il était tendrement aimé; elle mourut. Il est inutile de dire l'affreux chagrin du malheureux survivant. Dans sa douleur, il résolut de fuir à jamais les lieux qui lui rappelaient si cruellement la perte qu'il venait de faire; il partit, abandonnant le soin de son officine à son commis, fort joli garçon de vingt-cinq ans, appelé à succéder à son patron.

Ce jeune commis avait un cœur, un cœur de feu dont il avait trouvé l'avantageux placement chez une jolie petite dame du voisinage. Chaque jour, sous l'ingénieux prétexte de drogues ou de pilules, la jolie voisine s'introduisait dans la boutique et faisait pendant quelques heures oublier au sensible élève d'Esculape les soins de l'officine et les préparations pharmaceutiques.

Mais chaque chose a son terme, les choses d'amour surtout. Un jour que, pour se soustraire aux regards indiscrets des chalandes, nos amoureux se tenaient à l'écart dans l'arrière-boutique, la justice, sous la forme de M. le juge de paix et de son greffier, entre dans la pharmacie. On comprend facilement l'effroi de la jeune dame et l'embarras de notre apprenti pharmacien qui voit déjà son patron refuser pour successeur un homme d'une moralité plus que douteuse.

Cependant, dans son trouble, une idée vient à l'apprenti pharmacien; il ouvre précipitamment une armoire, pousse vivement la pauvre femme plus morte que vive, et se présente au juge de paix. Ce magistrat lui déclare le motif de sa visite; il venait, à la requête des héritiers de l'épouse défunte de l'apothicaire, apposer les scellés sur les objets mobiliers dépendants de la succession de la dame D... L'opération commence; on procède d'abord à la description sommaire des objets, on prend les clés de tous les meubles, puis on pose sur chaque serrure un énorme cachet de cire rouge.

Arrivé à la fatale armoire, le greffier se dispose à l'ouvrir; l'infortuné commis se précipite avec effroi pour s'y opposer. Le juge de paix, se méprenant sur son intention : « C'est sans doute, dit-il, l'armoire dans laquelle vous renfermez vos effets; c'est bien, vous allez les reconnaître. » Et la main du juge de paix se porte sur la clé. « Non! non! s'écrie vivement le malheureux qui se soutient à peine; il n'y a absolument rien à moi. » Ce disant, il arrache lui-même la clé et la remet au magistrat. Ce dernier la prend et applique sur la serrure la terrible empreinte. Ces opérations terminées, juge de paix et greffier se retirent, établissant l'infortuné jeune homme gardien des objets mis sous la main de la justice, et lui donnant connaissance de l'article 252 du code pénal, ainsi conçu :

« Les coupables de bris de scellés seront punis de six mois à deux ans d'emprisonnement, et si c'est le gardien lui-même, il sera puni de deux à cinq ans de la même peine. »

Laisés seuls, les deux amants se désolèrent. Aux supplications qui lui sont adressées pour qu'il ouvre l'armoire, l'apprenti pharmacien répond par l'article 252 du code pénal. On pleure, on se lamente, mais on ne prend aucune résolution. Cependant la nuit approche, la dame fait comprendre la cruelle position où elle va se trouver; elle ne peut passer la nuit loin de son domicile, ce serait un scandale affreux, elle serait à jamais perdue de réputation. En face d'un si grand danger, le commis ne voit plus qu'un parti à prendre, c'est celui de tout confier au juge de paix. Il court donc chez le magistrat qui soupait en ville. Nouvelle course, nouveau retard. Cependant il parvient à trouver le fonctionnaire et lui confie aussitôt son cas. M. le juge de paix, qui a été jeune, sourit malicieusement à la narration de l'élève en pharmacie, et lui promet son assistance. Mais, par malheur, les clés sont chez le greffier, le greffier vient de partir pour une partie de pêche aux écrevisses, et ne doit revenir que le lendemain matin. Nouvelle perplexité, nouveau retard, et la pauvre dame, pendant ce temps-là, gémissait toujours dans son affreux réduit. Enfin, en désespoir de cause, on va quérir un serrurier, l'armoire est ouverte et la dame délivrée.

(Moniteur Judiciaire.)

— La nouvelle salle de concert du Cercle musical, inaugurée jeudi soir, a satisfait pleinement l'attente du public. On a fait de l'ancienne chapelle des Antonins quelque chose de charmant, en forme de théâtre; les arceaux, coupés dans leur hauteur, forment, les deux premiers deux magnifiques loges, et les autres une galerie qu'il a fallu avancer un peu sur la salle afin d'obtenir un grand nombre de places. Galerie, loges et piliers resplendent de dorures; le plafond surtout est d'une grande élégance. Le travail difficile auquel il a fallu se livrer, le parti qu'il a tiré de cette chapelle, fait le plus grand honneur à M. Flacheron, architecte du Cercle musical.

Les artistes ont voulu dignement inaugurer cette salle si jolie, et depuis long-temps nous n'avions assisté à un concert aussi bien exécuté. L'orchestre, qui, au commencement de l'ouverture de *Stratonice*, avait hésité quelque peu, a ensuite exécuté avec un ensemble admirable, avec beaucoup de verve et de précision, celle de l'*Hôtellerie portugaise*, délicieux morceau de Cherubini. M. Renard a fort bien chanté son duo de *Lucie*, et M^{lle} Oblein, que nous avons vue l'année dernière pleine de timidité, s'est montrée avec une assurance justifiée par sa belle voix et une méthode excellente, deux choses qui lui ont mérité les plus vifs applaudissements. M. Donjon s'est montré peut-être encore plus gracieux, plus coquet, plus spirituel qu'à l'ordinaire; aussi a-t-il été applaudi à deux reprises par un public qui avait réellement enchanté. M. Gilbert et M. Billet ont concouru à jeter du charme sur cette soirée, une des plus brillantes que l'on ait vues au Cercle musical, et dans laquelle il ne faut pas oublier les élèves de M. Maniquet, ces ténors en espérance, qui ont fort bien dit le chœur de Handel.

— La 18^e livraison (mois de décembre) du *Journal de Médecine* vient de paraître. Cette livraison, qui complète le 3^e volume, contient les articles suivants :

De la morphine administrée par la méthode endermique dans quelques affections nerveuses, etc., par M. le docteur L.-A. Rougier.

Tumeur fongueuse hématoïde du genou, traitée par le cautère actuel; guérison, par le docteur Duin.

Expériences sur la rage; transmission de cette maladie dans l'espèce du mouton, par M. Rey, professeur de clinique à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Emploi de la naphthaline comme médicament incisif, expectorant; formules pour son administration, par M. le docteur Alphonse Dupasquier.

Traitement des rétrécissements de l'urètre par la dilatation, par M. le docteur Montain.

Mémoire de la Société d'Emulation.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Journal du Havre* : « Un événement déplorable vient de jeter la consternation dans la commune de Gonneville. Avant-hier soir, vers huit heures, le sieur Blondel, peintre, âgé de 28 ans, habitant cette commune, venait de se mettre à table, quand un coup de fusil, tiré par la croisée de son appartement, l'a étendu raide mort. »

« La justice s'est immédiatement transportée sur les lieux et est à la recherche de l'assassin. Blondel devait se marier dans quelques jours, et on attribue généralement à un acte de jalousie l'attentat commis sur sa personne. »

Depuis le procès Marcellange, on a eu déjà l'occasion de citer deux assassinats commis de la même manière, l'un sur un fermier du département de l'Aisne, l'autre sur une jeune femme qui paraît avoir été frappée d'un coup tiré sur son frère qui était près d'elle.

— Nous lisons dans le *Progrès de Rennes* : « La chambre des mises en accusation vient de statuer sur l'instruction judiciaire faite à l'occasion de l'explosion des *Riverains* de la Loire; elle a renvoyé les directeurs de cette entreprise devant le tribunal correctionnel de Nantes sous la prévention d'homicide et de blessures par imprudence. »

Nouvelles Etrangères.

ORIENT.

On écrit de Semlin, le 10 décembre 1842, à la *Feuille de Vérone* :

« Nous apprenons qu'il règne à Bucharest une grande fermentation et qu'il s'est formé dans ce pays un parti exclusivement russe qui paraît aussi fort que le parti valaque. Ce parti insiste pour l'incorporation sans conditions de la principauté à la monarchie du Nord, ou au moins pour la nomination du général russe Kisseleff. La plus grande confusion règne dans toutes les provinces danubiennes, dont la position devient de plus en plus incertaine. Une restauration en Serbie ne serait plus possible sans effusion de sang. »

— On écrit de la même ville, le 12 décembre, à la Gazette d'Agram : « Dans la journée du 10, les consuls français et anglais, sans attendre des nouvelles du consul-général de Russie, M. Watschenko, sont allés faire visite au prince Alexandre, et le lendemain 11 le pavillon français fut arboré sur la maison consulaire de France à Belgrade, où il n'avait plus flotté depuis les derniers événements. On suppose que les deux consuls ont reçu des instructions de leurs gouvernements respectifs. »

« Le 8, M. le baron de Lieven est parti de Belgrade, se rendant à Constantinople, sans avoir fait visite au prince Alexandre. »

« Aujourd'hui 12, le prince Michel est parti de Semlin pour se rendre auprès de son cousin à Bannato; on croit qu'il ne reviendra plus en Serbie. »

— Le Portafoglio Maltese du 26 décembre, arrivé par l'Alecto, fait le résumé suivant des dernières nouvelles d'Orient :

« Reschid-Pacha, actuellement ambassadeur près la cour de Paris, est rappelé à Constantinople, et notre correspondant ajoute qu'il est rappelé pour occuper le poste de grand-visir. Cette nouvelle ne peut être donnée comme certaine; mais nous sommes cependant portés à croire que le jeune sultan a senti enfin le besoin de s'entourer d'autres conseillers, et S. II.

ne pouvait faire un meilleur choix. »

« La Turquie, pour pouvoir encore exister, a besoin de mettre à la tête des affaires des hommes bien différents que ceux qui ont circonvenu Abdul-Medjid dans ces derniers temps. »

« Maintenant on donne l'affaire de Syrie comme terminée; bien des fois déjà cette nouvelle a été donnée. Au sujet de cette affaire, la Porte a déployé une activité extraordinaire; elle a déjà expédié en Syrie le firman pour l'élection des deux princes, et ses ordres sont précisément arrivés à Beyrouth quand El-Arian, défait par les Turcs, était errant. »

Le Portafoglio considère les mesures adoptées par la Porte comme de peu d'importance et incapables de rétablir la tranquillité dans le Liban.

— On écrit des frontières de Turquie à la Feuille de Verone :

« Le général russe baron Lieven, qui avait observé jusqu'ici la plus stricte neutralité, tient maintenant un langage sérieux, conséquence probable des instructions qu'il a reçues de Saint-Petersbourg; il a déclaré positivement que son souverain, attribuant le dernier soulèvement de la Serbie aux manœuvres de l'étranger, le désapprouve au plus haut degré, et qu'il ne donnera jamais sa sanction au nouveau gouvernement de la Serbie. En conséquence, la situation a pris à l'improviste un autre aspect. »

« Les fugitifs serbiens qui se trouvent à Semlin ont repris courage; leurs espérances se sont ranimées. »

— Si les Anglais ont cru effrayer l'Asie, ils se sont trompés; ils n'ont fait qu'irriter même les paisibles habitants de leurs possessions. Toute la population de Bombay est sous l'impression douloureuse des cruautés commises par ses dominateurs. On s'indigne d'apprendre que les femmes et les enfants n'ont pas été épargnés, et que l'on n'a pas eu horreur de jeter dans les flammes des hommes encore vivants. Ukbar-Khan n'a dû son

salut qu'au gouverneur-général, lord Ellenborough, qui a empêché ses soldats de le pendre.

CHINE.

On est sans nouvelles officielles de ce pays depuis la conclusion de la paix. On apprend seulement que le monopole des négociants de Hong-Kong étant fini, de fortes parties de thé y ont été envoyées de Nankin par le plénipotentiaire britannique. Les opiums ont déjà été l'objet d'une forte spéculation, et les cours de ce narcotique sont allés de Rs 900 jusqu'à Rs 1,000. Les empoisonneurs ne l'ont-ils pas emporté? Que de comptes à rendre à l'humanité le jour où l'Asie pourra secouer ses chaînes!

Les hauts commissaires chinois se sont offerts à accompagner le plénipotentiaire anglais dans les divers ports qui viennent d'être ouverts. Toutes les mesures sont prises et les régiments désignés pour l'occupation de Hong-Kong et de Chusan.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

M. Amarguin, maître de pension et directeur de l'institution communale de Villeurbanne, demande un bon professeur de français pour l'intérieur de son pensionnat.

LA PATE DE GEORGE, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., à Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCHIER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUX, Grande-Rue, n. 4.

LE CARDINAL-ROI,

PAR ANTHELME ROLLIN.

A Paris, chez M. Victor Magen, éditeur, quai des Augustins, n. 21;

A Lyon, chez les principaux libraires. (5739)

VENTE

DE LIVRES RARES,

Singuliers et Précieux.

DE LA BIBLIOTHEQUE DE M. LE COMTE DE MOYRIA,

ET DE

QUELQUES OBJETS D'ART.

La vente se fera le mardi 31 janvier 1845 et jours suivants, à six heures très-précises du soir, dans la salle de MM. les commissaires-priseurs, Port-du-Temple, 42, au 1^{er}.

Cette vente offre des raretés bibliographiques dans toutes les classes. L'histoire est riche en ouvrages sur la chevalerie et la noblesse, l'art héraldique et les antiquités. On y remarque les Monuments de la monarchie française, par Montfaucon, 3 vol. in-folio, fig.; l'Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, etc., par le P. Anselme, 9 vol. in-folio, fig.; les Recherches des monnaies de France, par Bouteroue, in-folio, fig., etc., etc.

M. Fontaine, chargé de diriger la vente, adressera sous bande le catalogue aux personnes qui le demanderont par lettres affranchies. A dater de mercredi 11 janvier, il se distribuera :

Chez M. Fontaine, rue Ferrandière, 24, au 1^{er};
— MM. les commissaires-priseurs, Port-du-Temple, 42, au 1^{er};
— M. Savy, libraire, quai des Célestins, 48.
On percevra les 5 0/0. (5753)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit Collège, 3.

ADJUDICATION

au vingt-un janvier mil huit cent quarante-trois,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

PALAIS NEUF DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

D'UNE MAISON

AVEC

un jardin, prés, bois d'agrément.

terre luzernière.

ET UN AUTRE GRAND BATIMENT

PRESQUE NEUF,

Situés à Lyon, place des Deux-Amants,

Saisis au préjudice des mariés Bonnet et Lyon.

Ces immeubles seront vendus en deux lots séparés, sauf enchère générale.

Premier Lot.

Il se compose du corps de bâtiment ayant sa façade principale sur le quai de l'Observance, ainsi que des hangars et remises qui se trouvent à la suite de ce corps de bâtiment, du petit bâtiment servant d'écurie, placé au levant de la grande maison qui fait partie du second lot, et encore de la portion de jardin qui se trouve au couchant.

La portion du jardin attribuée à ce lot est limitée par une ligne droite tirée de l'angle sud-est de ladite grande maison, servant de fabrique d'orserie, dans la direction au midi, et parallèlement au quai de l'Observance, soit à la façade, sur le quai, des bâtiments compris dans ce lot. Cette portion se trouve avoir, en conséquence, neuf mètres vingt-cinq centimètres de largeur, non compris l'épaisseur du mur supportant la claire-voie existant actuellement à partir du posement accidentel de ce mur.

Ce lot est confiné, de nord déclinant est, par le quai de l'Observance; d'est déclinant midi, par l'Ecole Vétérinaire; de midi déclinant ouest, par le passage commun entre la propriété Bonnet et la propriété Cognier; et enfin d'est déclinant nord, par la ligne droite dont est plus haut parlé. Il contient en superficie mille quatre-vingt-cinq mètres quatre-vingt-quinze décimètres carrés.

Mise à prix. 50,000 fr.

Second Lot.

Il se compose de tout le surplus de la propriété Bonnet, contenant sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq mètres quatre-vingt-quatorze décimètres carrés, et consiste : 1^o En une grande maison dite Fabrique d'Orserie; 2^o En un petit bâtiment servant d'orangerie au couchant de la grande maison; 3^o En un jardin au midi de ce bâtiment; 4^o En une autre partie de jardin au-dessus; 5^o Et enfin en toute la partie supérieure de ladite propriété, se composant de jardins, bois, rochers et petite terre luzernière.

Mise à prix. 50,000 fr.

Givord, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-Collège, 3; et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil. (2712)

A louer en totalité.

DIX-HUIT CHAMBRES au rez-de-chaussée, convenables pour en faire des chambres garnies. S'y adresser, cours Morand, n. 16, aux Brotteaux, magasin d'épicerie. (437)

A vendre.

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE

EN ACTIVITÉ.

S'adresser à M. Lambert, grande rue Longue, n. 11. (389)

Avis avant le 16 courant.

RUE NEUVE, N. 11, au 1^{er}, à LYON, est établi un bureau spécial où sont reçus SANS FRAIS pour MM. les souscripteurs les abonnements et les renouvellements au journal LA PRESSE et au BULLETIN DES TRIBUNAUX.

Le bureau est ouvert tous les jours de la semaine jusqu'à cinq heures, et les dimanches jusqu'à deux heures seulement. (5752)

AVIS.

Il a été perdu, jeudi 5 courant, UN CAMÉE ROUGE représentant un buste de femme, monté en bracelet, avec une grosse chaîne en or ciselé. On donnera une récompense. S'adresser au bureau du journal. (440)

AVIS.

ON OFFRE de céder UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX.

S'adresser à M. CHAPEAU aîné, rue des Célestins, n. 6. (435)

L'ouverture du deuxième

COURS

DE

MAGNÉTISME

EXPÉRIMENTAL,

Professé par B. G. R.,

Est fixée au lundi 16 janvier 1845, à trois heures,

ET CONTINUERA

les lundis, mercredis, vendredis

de chaque semaine à la même heure.

Les mardis, jeudis et samedis, à huit heures du soir, auront lieu des leçons spéciales sur les expériences magnétiques où les souscripteurs du cours seront admis.

Pour les personnes qui ne pourraient pas assister aux cours, des leçons particulières seront données tous les soirs de sept à dix heures. — Prix : 12 fr.

On souscrit chez MM. Nourrier, libraire, rue de la Préfecture, 6, et Guigard, libraire, place des Terreaux, chez lesquels on délivre des prospectus. (5746)

CAFÉ-RESTAURANT.

VICTOR,

Rue des Augustins, n. 12.

Déjeuners et dîners à 1 fr. 10 c. et au-dessus et à la carte. Ce déjeuner ou dîner à 1 fr. 10 c. est composé de quatre plats au choix, potage, trois desserts et une demi-bouteille de vin. (438)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7;

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (6150)

DÉCOUVERTE.

UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER

En trois jours guérit LES ÉCOULEMENTS par un médicament nouveau et infaillible.

Rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 5^e, de dix à deux heures. (5754)

Brevet d'invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui au besoin se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (436)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (6347)

PHARMACIE

A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.



GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute déviation ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7470)

Dépôt général des Médicaments brevetés et autorisés.

Pharmacie LARDET, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Instruments en gomme élastique, Appareils pour l'allaitement, Bandages de tous genres, Cornets acoustiques de toutes les formes. — GRANDE BAISSE dans les prix. — On expédie Seringues de voyage, en étain, en verre et en os; Clyso-pompes, Néopompes, Néoclyso-pompes, Néoclyses, Clysettes, Clysolides à manivelle, Clysobols, Clystériennes, Clysoirs imperméables, artésiens et à robinet injecteur mobile, tubes de recharge avec ou sans raccord. — POUDRE SOLUBLE Pour se procurer de suite un lavement de guimauve, tubet et graine de lin. — BAS ELASTIQUES pour varices. — PLAQUES MÉTALLIQUES contre les douleurs. — Produits chimiques employés au daguerréotype. (5538)

SIROP PECTORAL DE MACORS

POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur, M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7712)

AVIS.

On trouve toujours, à l'enseigne du Clos-Vougeot, rue Luizerne, n. 4, à côté du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que bourgogne rouge, bordeaux, beaujolais, vin du Rhin, champagne de six marques différentes, etc. (5754)

Avis Important.

Par un nouveau procédé, on fabrique la CHANDELLE imitant la BOUGIE; elle est supérieure à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. On céderait une fabrique en pleine activité, avec les procédés qui sont simples et faciles même pour celui qui ne connaît pas la fabrication.

S'adresser à M. VINCENT, rue Dumenge, n. 4, à la Croix-Rousse. (431)

Maison Nathan Mayer.

ASSURANCES

CONTRE LES CHANCES DU TIRAGE AU SORT

DE LA CLASSE DE 1842

Pour les départements du Rhône et de l'Isère.

Bureaux : à Lyon, rue des Célestins, n. 8; et à Vienne, au-dessus de M. Plantier, horloger. (5750)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Dardaigne, 19.